

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SERVICOM

65 – Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I – Tunis

La société SERVICOM publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 septembre 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed BEN AMOR et Mr Islem RIDANE.

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Goodwill		152 249	152 249
Moins : Amortissements		(152 249)	(152 249)
Moins : Provisions		0	0
	5.1	-	-
Autres immobilisations incorporelles		153 887	145 198
Moins : Amortissements		(133 897)	(118 445)
	5.2	19 990	26 753
Immobilisations corporelles		3 022 089	2 874 161
Moins : Amortissements		(2 596 196)	(2 439 829)
	5.2	425 893	434 332
Immobilisations Financières		2 802 859	2 779 659
Moins : Provisions		(2 690 902)	(2 670 003)
	5.3	111 958	109 656
Participations mis en équivalence		219 443	157 861
Moins : Provisions		0	0
	5.4	219 443	157 861
Total des actifs Immobilisés		777 284	728 602
Autres actifs non courants	5.5	904 921	1 016 172
Actifs d'impôt différés		0	0
Total des Actifs non courants		1 682 205	1 744 774
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 187 192	916 037
Moins: provisions		(137 600)	(137 600)
	5.6	1 049 592	778 437
Clients et comptes rattachés		20 516 708	19 005 899
Moins: provisions		(11 185 293)	(10 874 682)
	5.7	9 331 415	8 131 217
Autres Actifs courants		37 838 373	36 359 156
Moins: provisions		(33 093 438)	(30 539 277)
	5.8	4 744 935	5 819 880
Placements et autres actifs financiers	5.9	58 093	58 093
Liquidités et équivalents de liquidités	5.10	96 038	273 430
Total des Actifs Courants		15 280 073	15 061 056
TOTAL DES ACTIFS		16 962 278	16 805 830

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2021	2020
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital Social		11 874 000	11 874 000
Réserves Consolidées		(97 986 552)	(91 010 041)
Ecart de conversion consolidé		146 198	146 198
Autres capitaux propres consolidés		37 664 312	36 025 425
Résultat de l'exercice, part du groupe		(4 734 931)	(6 976 510)
Total des capitaux propres - Part du Groupe	5.11	(53 036 972)	(49 940 928)
Intérêts des minoritaires dans le résultat		91 069	77 129
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		585 252	508 476
Total des intérêts minoritaires		676 321	585 605
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	5.12	3 936 920	5 905 380
Provisions pour risques et charges	5.13	25 052 181	25 052 181
Passifs d'impôt différés		0	0
Total des passifs non courants		28 989 101	30 957 561
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	1 438 354	2 007 991
Autres passifs courants	5.15	26 846 854	23 766 132
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.16	12 048 620	9 429 469
Total des passifs Courants		40 333 828	35 203 592
Total des passifs		69 322 929	66 161 153
Total capitaux propres, intérêts des minoritaires et passifs		16 962 278	16 805 830

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	6.1	4 540 195	4 334 339
Autres produits d'exploitation		0	-
Total des produits d'exploitation		4 540 195	4 334 339
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stocks de produits finis	6.2	0	-
Achats consommés	6.3	(2 981 170)	(2 752 079)
Charges de personnel	6.4	(741 797)	(773 565)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	(2 938 802)	(3 668 100)
Autres charges d'exploitation	6.6	(522 878)	(672 515)
Total des charges d'exploitation		(7 184 647)	(7 866 259)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 644 453)	(3 531 920)
Charges financières nettes	6.7	(2 363 812)	(2 584 631)
Produits des placements et des CCA		2 586 956	2 488 595
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5.4	(1 727 470)	(2 508 841)
Autres gains ordinaires	6.8	101 157	10 000
Autres pertes ordinaires	6.9	(98 219)	(332 119)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(4 145 840)	(6 458 914)
Impôt sur le résultat	6.10	(498 022)	(440 467)
Résultat des activités ordinaires après impôts		(4 643 862)	(6 899 381)
Eléments extraordinaires		0	-
Résultat Net de l'Exercice		(4 643 862)	(6 899 381)
Part des minoritaires dans le résultat		(91 069)	(77 129)
Résultat Net - Part du groupe		(4 734 931)	(6 976 510)
Effet des modifications comptables		0	-
Résultat net		(4 643 862)	(6 899 381)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		(4 643 862)	(6 899 381)
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		2 858 049	3 601 884
- Résorption Frais préliminaires et charges à répartir		80 753	66 216
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations			27 249
- Intérêts courus		3 201 076	1 278 368
- Variations des :			
- Stocks		(271 155)	399 290
- Créances		(1 510 810)	(923 793)
- Autres actifs courants		(1 479 217)	(1 667 151)
- Fournisseurs et autres dettes		2 511 084	1 898 706
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		745 919	(2 218 611)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions/sorties de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		1 093 674	2 374 733
Décaissements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.		(156 617)	(32 195)
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières		(23 200)	
Décaissements sur acquisition des autres actifs non courants		(1 559 970)	(163 043)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles			60 608
Encaissements provenant des immobilisations financières			43 600
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(646 113)	2 283 703
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	
Décaissements affectés au remboursement des emprunts			
Encaissements provenant des emprunts			
Décaissements affectés au remboursement des BT			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	0
Variation de trésorerie		99 805	65 093
Trésorerie au début de l'exercice		(3 393 218)	(3 458 311)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7.2	(3 293 413)	(3 393 218)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars - DT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

SERVICOM S.A est une société anonyme au capital de 11.874.000 DT, composé de 11.874.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

Le siège social de la société mère est sis à Tunis, 65 Rue 8601, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Cité El Khadhra-Tunisie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La société mère est soumise au régime fiscal de droit commun.

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Techniques applicables en la circonstance.

3.1. Utilisation d'estimations et du jugement :

3.1.1- Estimations :

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation de la valeur récupérable des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- L'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs.

3.1.2- Jugement :

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des impôts différés.

3.2. Principes de consolidation :

3.2.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la société mère regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe (importance relative) ou celles nécessitant un effort inconsidéré pour la collecte de l'information financière nécessaire aux traitements de consolidation (avantages-coûts).

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

3.2.2- Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions

financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

3.2.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- ***Intégration globale des filiales***

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la société mère est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe.

- ***Elimination des opérations réciproques***

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes,

sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- ***Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation***

- (a) ***Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

- (b) ***Écarts d'acquisition***

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise lors de chaque transaction portant sur l'acquisition d'une part d'intérêt significative.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif sous l'intitulé "Goodwill" pour les filiales.

Les écarts d'acquisition positifs (Goodwill) sont amortis linéairement sur une période, qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs ou profits résultant d'une acquisition avantageuse (Goodwill négatif) sont repris en résultats consolidés selon les règles suivantes :

- La fraction n'excédant pas, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée des actifs amortissables acquis ;
- La fraction qui excède, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée immédiatement en produits.

- (c) ***Écarts d'évaluation***

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants. Tout intérêt minoritaire dans lesdits écarts est évalué sur la base de la part lui revenant.

- ***Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée***

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation

dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- **Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.3. Autres méthodes comptables :

Les principales autres méthodes comptables utilisées par le Groupe pour la préparation de ses états financiers consolidés peuvent être récapitulées comme suit :

3.3.1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées, constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent les logiciels dissociés du matériel informatique, acquis ou créés, soit pour l'usage interne des sociétés du Groupe soit comme moyen d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Logiciels 03 ans

3.3.2- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles comprenant les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit du Groupe, des avantages économiques futurs sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Petit matériel d'exploitation 03 ans
- Matériel et outillage industriel 10 ans
- Agencement aménagement 10 ans
- Equipements de bureau 07 à 10 ans
- Matériel informatique 03 à 07 ans
- Matériel électronique 6 ans et 8 mois
- Matériel de transport 08 ans

Les immobilisations acquises pour une valeur inférieure à 200 DT sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition et ce conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-492 du 25 février 2008 fixant notamment les taux maximums des amortissements linéaires et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral l'année de leur utilisation.

3.3.3- Pertes de valeurs (Dépréciation) des immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément aux normes NCT 06 relative aux immobilisations incorporelles et NCT 05 relatives aux immobilisations corporelles, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation.

- ***Indices de pertes de valeur :***

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations incorporelles et corporelles que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes :
 - ✓ Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel le Groupe opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - ✓ Baisse de la demande.
- Au titre des indices internes :
 - ✓ Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - ✓ Performance inférieure aux prévisions.

- ***Perte de valeur :***

Ces immobilisations incorporelles ou corporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou ensemble d'immobilisations le plus réduit possible) déterminé conformément aux prescriptions de la NCT 05. Dans le cas où la valeur récupérable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants ou une provision pour dépréciation s'il est jugé que la réduction de valeur n'est pas irréversible.

Lorsque, pour un actif donné, il est difficile de déterminer sa valeur récupérable, sa valeur nette comptable devrait être ramenée à hauteur de sa juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix de marché, s'il existe un marché actif pour le bien, ou si ce prix ne peut être obtenu, par référence à un prix d'un bien équivalent, ou par référence à d'autres techniques d'évaluation, s'il n'est pas possible de se référer à un prix de marché.

La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées. La perte de valeur est constatée en résultat de l'exercice. Elle est définitive et ne peut être ultérieurement annulée, même si les résultats futurs s'améliorent.

- ***Estimation de la valeur récupérable :***

La valeur récupérable correspond au montant que le Groupe compte tirer de l'usage futur d'un actif, y compris sa valeur résiduelle de cession. Elle est déterminée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'un groupe d'actifs (valeur d'utilité).

Le montant des cash-flows futurs est déterminé sur la durée de vie de l'immobilisation. Il est déterminé par ensemble d'immobilisations le plus réduit possible, à partir duquel il est possible de mettre en évidence un flux de trésorerie indépendant des flux liés à d'autres immobilisations.

Pour le calcul des cash-flows, les charges financières ne sont pas prises en compte. Le montant des cash-flows est augmenté de la valeur résiduelle du bien.

Le montant des cash-flows est déterminé à partir de projections et d'hypothèses raisonnablement justifiées.

Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.

3.3.4- Coûts de pré-exploitation :

Les coûts engagés par les filiales durant la période de pré-exploitation (c'est-à-dire la période qui sépare la date de création effective de la filiale de la date où elle sera prête à fournir systématiquement le service ou le produit prévu) sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "frais de pré-exploitation", parmi les charges reportées, dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- la charge est directement rattachée à la mise en service des différentes composantes du projet, objet de l'activité de la filiale ;

- la charge est de nature marginale (autrement dit, elle n'aurait pas été engagée si la nouvelle entreprise n'avait pas été créée) ;
- il est probable que les activités futures de la filiale permettront de récupérer la charge engagée.

La résorption des coûts de pré-exploitation reportés devrait commencer quand la période de pré-exploitation est terminée selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans. Toutefois, les coûts de pré-exploitation engagés depuis cinq ans, sont entièrement résorbés au cours de la cinquième année de leur engagement, nonobstant la non-entrée en exploitation effective (contrainte imposée par la norme NCT 10 relative aux charges reportées).

3.3.5- Stocks :

- ***Marchandises destinées à la vente***

Les stocks des filiales sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- ***Travaux en cours***

Les projets en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture.

3.3.6- Emprunts :

Les emprunts comprennent les crédits de financement du besoin en fonds de roulement (crédits de mobilisation de créances commerciales, découverts en comptes bancaires, ...) ainsi que les emprunts portant intérêts destinés au financement des investissements du Groupe.

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan, sous cet intitulé, et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les primes d'assurance, les commissions d'étude et de mise en place et les commissions d'engagement versés aux banques et aux établissements financiers sont, initialement, imputés en charges reportées, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

3.3.7- Provisions pour risques et charges :

Le Groupe comptabilise une provision pour risques et charges dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

3.3.8- Charges d'emprunts :

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût.

L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des charges d'emprunt sont encourues et les activités indispensables à la préparation de cet actif préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées. Par ailleurs, l'immobilisation des charges d'emprunt est suspendue pendant les périodes longues interruptions de l'activité productive.

3.3.9- Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires à court terme libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

3.3.10- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) correspondent essentiellement à ceux à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les avantages postérieurs à l'emploi consentis par les différentes sociétés du Groupe relèvent de régimes à cotisations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice au titre du régime légal de sécurité sociale, du régime complémentaire et du régime relatif à la réparation des accidents de travail est constaté en charges.

3.3.11- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

- ***Impôts courants***

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

- ***Impôts différés***

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalent en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat.

3.3.12- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire de la société mère dans la performance du Groupe au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés en 2021 et 2020 comprend, outre la mère consolidante, dix (10) entités au 31 décembre 2021 :

- **Sept (7)** filiales traitées par intégration globale ;
- **Une (1)** entité contrôlée conjointement traitée par intégration proportionnelle ;
- **Deux (2)** entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au Groupe se présentent comme suit :

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au Groupe se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Activité	Capital	Qualité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SERVICOM (société mère)	SA	Tunisie	Télécommunications	11 874 KDT	Mère	100,00%	100,00%	IG
SIRTP-SERVICOM	SARL	Tunisie	Travaux publics	70 KDT	Coentreprise	50,00%	50,00%	IP
SERVIPRINT	SA	Tunisie	Imprimerie, Bureautique et formation	370 KDT	Filiale	99,98%	99,98%	IG
SERVITEL	SA	Tunisie	Télécommunications	3 400 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	IG
SERVICOM SCI	SARL	Tunisie	Commerce international	150 KDT	Filiale	99,99%	99,99%	IG
SERVILIFT SA	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	10 KDT	Filiale	99,50%	99,50%	IG
SERVICOM SERVICES	SARL	Tunisie	Bureau d'études	5 KDT	Filiale	99,00%	99,00%	IG
SERVICOM INDUSTRIE	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	8 150 KDT	Entreprise associée	17,79%	17,79%	ME
SERVICOM AFRIQUE	SARL	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	1,2 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	IG
SERVICOM PREFA	SA	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	7 500 KDT	Entreprise associée	11,67%	11,67%	ME

IG : Intégration globale
IP : Intégration proportionnelle
ME : Mise en équivalence

4.2. Filiales exclues du périmètre :

Les filiales suivantes ont été exclues du périmètre pour indisponibilité de leurs états financiers.

	% de contrôle		% d'intérêt	
	2020	2021	2021	2021
ALCHOUROUK- LYBIE	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%
SERVIRAMA - MAROC	84,99%	84,99%	84,99%	84,99%

^(*) La participation dans SERVITRADE – ALGERIE est détenue par l'intermédiaire de SERVICOM EUROPE.

La valeur d'usage de la participation dans ces sociétés est reprise sous la rubrique "Immobilisations financières" sous l'intitulé "Titres non consolidés". (Cf. note 5.3.1)

Le Groupe a provisionné la totalité de la valeur des participations de ces sociétés.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

5.1. Goodwill

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 une valeur comptable nulle.

5.2. Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles portées à l'actif du bilan consolidé totalisent, au 31 décembre 2021, une valeur nette comptable de 445.883 DT contre 461.085 DT au 31 décembre 2020.

5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2021 une valeur nette comptable de 109.656 DT contre 153.256 DT au 31 décembre 2020. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Dépôts et cautionnements	117 564	124 362
Titres de participation non consolidés	1 454 825	1 424 825
Titres de participation déconsolidés	1 230 471	1 230 471
Total brut	2 802 859	2 779 659
<i>A déduire</i>		
Provision sur dépôts et cautionnements	(14 706)	(14 706)
Provision sur titres de participation non consolidés	(1 445 725)	(1 424 826)
Provisions sur titres de participation déconsolidés	(1 230 471)	(1 230 471)
Total net	111 958	109 656

5.3.1- Titres de participations non consolidés :

Le portefeuille des participations non consolidées détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	2021			2020		
	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
ALCHOUROUK- LYBIE	212 825	(212 825)	-	212 825	(212 825)	-
SERVIRAMA - MAROC	1 212 001	(1 212 001)	-	1 212 001	(1 212 001)	-
AUTRES	30 000	(20 900)	9 100	-	-	-
Total	1 454 826	(1 445 726)	9100	1 424 826	(1 424 826)	-

5.3.2- Titres de participations déconsolidés :

Les participations déconsolidées détenues par le Groupe se détaillent comme suit :

	Date de sortie du périmètre	2021			2020
		V.C.C	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres SERVITRA	01/01/2019	474 317	(474 317)	-	-
Titres SERVICOM IT	01/01/2019	623 507	(623 507)	-	-
Titres SERVICOM EUROPE	01/01/2019	132 647	(132 647)	-	-
Total		1 230 471	(1 230 471)	-	-

V.C.C : Valeur comptable de consolidation

5.4. Participations mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les Sociétés suivantes :

Société	Activité	2021	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
SERVICOM INDUSTRIE	Fabrication d'Ascenseurs	17,79%	-
SERVICOM PREFA	Fabrication des éléments préfabriqués	11,67%	219 443
	TOTAL		219 443

Le détail de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

	SERVICOM INDUSTRIE	SERVICOM PREFA
+ Coût d'acquisition des titres	1 450 010	875 010
± Part du groupe dans les réserves de l'entreprise associée	(339 053)	157 861
± Part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée de 2020 (*)	20 416	61 582
- Dividendes encaissés	-	-
= Valeur d'équivalence à la clôture de l'exercice	-	219 443

(a) = Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence = -1 727 470 DT.

5.5. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se sont établis, au 31 décembre 2021, à 904.921 DT contre 1.016.172 DT au 31 décembre 2020.

La structure de ces autres actifs non courants se présente, par nature, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Frais préliminaires		
Charges à répartir	904 921	1 016 172
Total	904 921	1 016 172

5.6. Stocks

La ventilation des stocks, par catégorie, se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Stocks de marchandises	1 187 192	916 037
Total brut	1 187 192	916 037
<i>A déduire</i>		
Provision sur stocks de marchandises	(137 600)	(137 600)
Total net	1 049 592	778 437

5.7. Clients et comptes rattachés

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Clients ordinaires	17 362 645	16 667 252
Clients, effets à recevoir	196 185	0
Clients, retenues de garantie	195 771	195 771
Clients factures à établir	1 157 877	934 521
Clients douteux et litigieux	1 604 230	1 208 355
Total brut	20 516 708	19 005 899
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des créances clients	(11 185 293)	(10 874 682)
Total net	9 331 415	8 131 217

5.8. Autres actifs courants

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Avances Fournisseurs	(82 751)	(45 905)
Etat, impôt et taxes	3 759 795	3 568 691
Débiteurs Divers	34 072 120	32 752 351
Charges Constatées d'avance	89 209	84 019
Total brut	37 838 373	36 359 156
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(33 093 438)	(30 539 277)
Total net	4 744 935	5 819 880

5.9. Placements et autres actifs financiers

Les placements effectués par les entités intégrées globalement ont totalisé au 31 décembre 2021 la somme de 58.093 DT contre 58.093 DT au 31 décembre 2020.

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Placements	58 093	58 093
Total	58 093	58 093

5.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 96 038 DT au 31 décembre 2021 contre 273 430 DT au 31 décembre 2020, soit une variation à la baisse de 177 391 DT. Elles se décomposent, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Banques	8 487	197 942
Caisses	10 381	8 239
Chèques à encaisser	77 170	67 249
Total	96 038	273 430

5.11. Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe se détaillent, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Capital social	11 874 000	11 874 000
Réserves consolidées ⁽¹⁾	- 97 986 551	- 91 010 041
+ Contribution de la société mère	- 88 049 236	- 84 341 242
+ Contribution des filiales bénéficiaires	290 652	149 256
- Contribution des filiales déficitaires	- 5 467 029	- 4 565 960
- Contribution des co-entreprises	- 47 913	- 47 913
- Contribution des entreprises associées	- 4 713 025	- 2 204 182
Ecart de conversion consolidé	146 198	146 198
Autres capitaux propres	37 664 431	36 025 425
+ Prime d'émission	31 139 500	31 139 500
+ Autres compléments d'apport	25 582	25 582
+ Autres capitaux propres	6 499 230	4 860 343
Résultat net - part du groupe	- 4 734 931	- 6 976 510
+ Contribution de la société mère	- 2 865 056	- 3 707 994
+ Contribution des filiales bénéficiaires	166 950	141 396
- Contribution des filiales déficitaires	- 309 352	- 901 069
- Contribution des entreprises associées	- 1 727 473	- 2 508 843
Total des capitaux propres consolidés ⁽²⁾	- 53 036 972	- 49 940 928

(1) Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le Groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis leur entrée jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

(2) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital Social	Réserves Consolidées	Ecart de conversion consolidé	Autres capitaux propres consolidés	Résultat de l'exercice, part du groupe	Total
-----------------------	-----------------------------	--------------------------------------	---	---	--------------

Solde au 31 Décembre 2020	11 874 000	-91 010 041	146 198	36 025 425	-6 976 510	-49 940 928
Transfert des résultats en réserves		-6 976 510			6 976 510	0
Distribution des dividendes						0
Résultat de l'exercice 2020, part du groupe				1 638 887	-4 734 931	-3 096 044
Solde au 31 Décembre 2021	11 874 000	-97 986 551	146 198	37 664 312	-4 734 931	-53 036 972

5.12. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées se détaillent, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Emprunts obligataires	3 936 920	5 905 380
Total	3 936 920	5 905 380

5.13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constituées par le Groupe en couverture de diverses éventualités à incidence future négative ont totalisé au 31 décembre 2021 la somme de 25.052.181 DT contre le même montant au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Provisions pour garanties données aux banques et aux établissements financiers (*)	23 542 813	23 542 813
Autres provisions pour risques et charges	1 509 368	1 509 368
Total	25 052 181	25 052 181

(*) Provision constituée à hauteur de l'encours des dettes bancaires contractées par la filiale déconsolidée SERVITRA au 31 décembre 2019.

5.14. Fournisseurs et comptes rattachés

Figurent sous cette rubrique les dettes liées à l'acquisition par le Groupe de biens ou de services totalisant au 31 décembre 2021 la somme de 1 438 354 DT contre 2 007 991DT au 31 décembre 2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Fournisseurs ordinaires	764 144	1 405 121
Fournisseurs, effets à payer	672 846	601 506
Fournisseurs, retenues de garantie	1 364	1 364
Total	1 438 354	2 007 991

5.15. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 26 846 854 DT au 31 décembre 2021 contre 23 766 132 DT au 31 décembre 2020. Ils se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Avances aux clients	2 868 115	1 532 730
Personnel rémunération dues	45 737	50 248
Dettes provisionnées pour congés payés	62 112	80 368
Etat, impôts et taxes	5 446 384	4 667 628
CNSS	542 530	468 268
Créditeurs Divers	17 622 395	16 729 553
Charges à payer	259 581	237 338
Total	26 846 854	23 766 132

5.16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 12 048 620 DT au 31 décembre 2021 contre 9 429 469 DT au 31 décembre 2020. Ils se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Comptes bancaires créditeurs	1 195 901	1 127 656
Echéances moins d'un an sur emprunts	5 400 000	3 600 000
Crédits Mobilisation des créances	2 251 643	2 597 084
Intérêts Courus	3 201 076	2 104 728
Total	12 048 620	9 429 469

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

6.1. Revenus

Les revenus regroupant les produits des activités ordinaires réalisés par le Groupe s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 4 540 195 DT contre 4 334 339 DT au 31 décembre 2020.

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Ventes de marchandises	4 247 043	4 045 973
Ventes de travaux	0	0
Ventes de services	293 152	288 366
Total	4 540 195	4 334 339

6.2. Variation de stocks de produits finis

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Variation des encours de produits et services	-	-
Variation des travaux encours	-	-
Total	-	-

6.3. Achats consommés

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Achats consommés de matières et fournitures	210 533	400 939
Achats de marchandises	2 487 977	1 713 716
Achats d'études et prestations de services	225 570	113 027
Achats non stockés de matières et fournitures	328 245	125 107
Variation de stocks	(271 155)	399 290
Total	2 981 170	2 752 079

6.4. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Salaires et compléments de salaires	654 871	634 924
Charges sociales légales	103 605	133 384
Droits aux congés acquis et non consommés	(16 679)	5 257
Total	741 797	773 565

6.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
+ Dotations aux amortissements des autres immobilisations	171 690	180 199
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des titres déconsolidés	0	606 964
+ Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	2 920 118	3 048 198
+ Dotations aux résorptions des charges à répartir	80 753	66 216
- Reprise de provisions pour risques et charges	(35 447)	(35 164)
- Autres reprise de provisions	(198 312)	(198 312)
Total	2 938 802	3 668 100

6.6. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Loyers et charges locatives	102 867	96 053
Entretien et réparation	77 074	132 096
Primes d'assurance	58 023	68 854
Honoraires	106 055	170 871
Publicité	4 478	3 266
Frais de transport	13 207	5 984
Missions et réceptions	53 039	26 215

Frais postaux	16 429	14 423
Services Bancaires et Assimilés	67 738	91 401
Impôts et taxes	20 234	60 226
Charges diverses ordinaires	3 734	3 126
Total	522 878	672 515

6.7. Charges financières nettes

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
+ Charges d'intérêts	2 336 814	2 508 040
- Gains de changes	(5 030)	139 792
+ Pertes de changes	32 028	(63 202)
Total	2 363 812	2 584 631

6.8. Autres gains ordinaires

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
+ Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	101 157	10 000
Total	101 157	10 000

6.9. Autres pertes ordinaires

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
+ Pertes sur cession d'immobilisations	0	3 248
+ Pertes sur créances irrécouvrables	0	74 693
+ Amendes et pénalités	95 197	252 325
+ Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	3 022	1 852
Total	98 219	332 119

6.10. Impôt sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2021 la charge nette s'élève à 498 022 DT contre 440 467 DT en 2020. Elle se décompose comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
+ Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	497 622	439 647
+ Contribution sociale de solidarité (CSS)	400	820
Total	498 022	440 467

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1. Présentation des flux liés à l'exploitation

Les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie passées ou futures liées aux activités opérationnelles et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

7.2. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Pour les besoins de l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités figurant au bilan sous cet intitulé sont ajustés pour tenir compte des placements en obligations et en comptes figurant à l'actif sous la rubrique "Placements et autres actifs financiers" ainsi que des comptes courants bancaires créditeurs et des crédits de mobilisation des créances figurant au passif sous la rubrique "Concours bancaires et autres passifs financiers".

Le rapprochement entre les montants figurant dans l'état des flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
+ Placements en comptes	58 093	58 093
+ Banques	8 487	197 942
+ Caisses	10 381	8 239
+ Chèques à encaisser	77 170	67 249
- Comptes bancaires créditeurs et autres découverts	(3 447 544)	(3 724 740)
Total	(3 293 413)	(3 393 218)

8. NOTE SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 021	2 020
Résultat de l'exercice, attribuable à la société mère (en DT)	-4 734 931	-6 976 510
Nombre moyen pondéré d'action ordinaires en circulation au cours de l'exercice	11 874 000	11 874 000
Perte par action de valeur nominale de 1 DT (en millimes)	-0,399	-0,588

La perte par action ainsi déterminée correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant

le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

9. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe se présentent, comparativement, comme suit :

● **Servicom :**

Cautions reçues des banques :

Banque	Tableau récapitulatif des utilisations des cautions (milliers de Dinars)				
	Cautions d'avance	Cautions Définitives	Cautions de retenue de garantie	Autres	Total utilisé
ATB		203	61		264
BH		43	44	2	89
BTK	14	28	16		58
UBCI		11			11
Total	14	285	121	2	423

Autres cautions reçues :

Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna (Ex PDG) pour la totalité des engagements bancaires de la société.

Cautions données :

Cautions solidaires de la société SERVICOM pour couvrir la totalité des crédits de gestion des sociétés du groupe Servicom auprès de leurs bailleurs de fonds.

Autres garanties données :

Un nantissement au premier rang a été donné aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de ses participations dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE.

● **Servitrade :**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

- **Les engagements par signature :**

Banque	Cautions d'avance	Cautions Définitives	Cautions de retenue de garantie	Autres	Total
ATB	45 082	22 834	24 581	16 000	108 497
BH	15 322	48 972	149 862	-	214 156
BTK	-	21 630	42 193	-	63 823
BTE	-	12 126	57 966	-	70 092
BIAT	62 707	29 803	52 021	1 000	145 533
UIB	-	16 728	60 193	-	76 921
QNB	42 230	4 500	21 551	-	68 281
Total	165 342	156 592	408 368	17 000	747 302

- **Les effets escomptés et non échus**

Les effets escomptés à la Banque BIAT et non échus au 31/12/2021 totalisent 166.185 DT.

● **Servicom Industrie :**

- **Les effets escomptés non échus :**

Les effets escomptés à la Banque BIAT et non échus au 31/12/2021 totalisent 158.479 DT.

- **Les engagements reçus :**

Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité de l'encours des contrats de leasing.

- Les cautions solidaires données par Mr Majdi Zarkouna en garantie des crédits de gestion de la Banque BTE totalisent 650.000 DT.

- **Les engagements par signature :**

Banque	Cautions d'avance	Cautions Définitives	Cautions de retenue de garantie	Autres*	Total
BH	57 095			14 300	71 395
UIB	38 269		4 319	-	42 588
STB			3 720	-	3 720
Total	95 363		8 039	14 300	117 703

● **SERVITEL :**

Engagements par signature :

Désignation	Cautions Définitives	Cautions De RG	Cautions D'avance	TOTAL
ATB	34 733	26 095	26 095	86 923

10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

- La décision de mise en liquidation de la société SERVITRA selon le jugement du 11/01/2022.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM SA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société « SERVICOM SA » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total de 16 962 278 dinars , l'état de résultat faisant apparaître une perte nette part du groupe de (4 734 931) dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie négative de fin de période de (3 293 413) dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves :

1- Périmètre de consolidation

Le groupe n'a pas intégré dans le périmètre de consolidation la filiale « Servirama » au Maroc dans laquelle il détient 84,9%. Si cette filiale avait été consolidée sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, cela aurait eu une incidence sur de nombreux éléments des états financiers consolidés dont l'impact n'a pas pu être déterminé. Toutefois, les états financiers consolidés comportent une dépréciation des titres de participations de cette filiale pour 1 212 KDT.

2- Fiabilité de l'information financière pour les filiales non auditées :

Certaines filiales faisant partie du périmètre de consolidation ne sont pas auditées par des commissaires aux comptes, à titre indicatif « Servicom SCI », « SERVILIFT », « SERVICOM SERVICES ».

D'autre part, nous n'avons reçu aucun document juridique arrêtant les états financiers de ces sociétés au 31 décembre 2021, ce qui ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les balances des dites filiales et sur leur caractère final.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur la fiabilité des données financières issues de ces filiales et des événements postérieurs aux dates de clôtures.

Les incidences éventuelles sur les états financiers consolidés de l'impossibilité de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont considérées comme significatives mais n'ont pas un caractère diffus dans les états financiers.

3- Engagements hors bilan :

Selon la note 9 « Engagements hors bilan », la société SERVICOM SA a donné des cautions solidaires pour couvrir la totalité des dettes bancaires des sociétés du groupe Servicom.

Compte tenu de l'absence d'information suffisante sur les engagements hors bilan donnés et reçus, et sur les situations bancaires à la date d'émission du présent rapport, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exhaustivité et l'exactitude des engagements hors bilan telle que présentés par la note 9.

4- Clients et comptes rattachés :

La rubrique clients et comptes rattachés comporte principalement des créances sur la société de groupe « SERVITRA », déclarée en faillite en 2022 (décision du 11/01/2022 du Tribunal de la 1^{ère} instance de Tunis). Ces créances s'élèvent au 31/12/2021 à 3 903 018 dinars et sont provisionnées à hauteur de 3 473 877 TND. Toutefois vu la situation d'incertitude quant au caractère recouvrable de ces montants une provision pour la totalité du montant aurait dû être constaté et qui aurait un impact négatif sur le résultat pour 429 141 TND.

5- Immobilisations corporelles de « SERVITRADE » et « SEVICOM INDUSTRIE » :

Les commissaires aux comptes des filiales « SERVITRADE » et « SEVICOM INDUSTRIE » ont émis des réserves pour non-réalisation d'inventaire physique conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises. A ce titre aucun rapprochement avec la comptabilité n'a été effectué.

La valeur nette des immobilisations des sociétés « SERVITRADE » et « SEVICOM INDUSTRIE » s'élève respectivement à 399.108 dinars et 279.284 dinars.

6- Autres actifs non courants de « SEVICOM INDUSTRIE » :

Le commissaire aux comptes de la filiale « SEVICOM INDUSTRIE » a émis une réserve pour les autres actifs courants de cette société, qui intègre des charges de personnel ainsi que des frais de déplacement et de publicité au 31 décembre 2021 pour un montant de 194.080 dinars. Ces éléments sont considérés par la société comme des charges à répartir au titre des activités de développement, qui auraient dû être constatées en charges de l'exercice.

7- Stocks de « SEVICOM INDUSTRIE » :

Le commissaire aux comptes de la filiale « SEVICOM INDUSTRIE » a émis une réserve pour les stocks de cette société, qui intègre des articles non mouvementés pour un montant de 132.370 dinars. De même, la société ne calcule pas de taux de rotation des stocks pour identifier les stocks à rotation lente ou les stocks rossignols, ce qui ne permet pas de constater des provisions pour dépréciation sur les stocks et de les réajuster. Par conséquent, une provision pour dépréciation des stocks pour un montant couvrant la valeur des stocks non mouvementés devrait être constatée.

8- Fournisseurs et comptes rattachés de « SEVICOM INDUSTRIE » :

Le commissaire aux comptes de la filiale « SEVICOM INDUSTRIE » a émis une réserve sur La rubrique « Fournisseurs et comptes rattachés» qui englobe des soldes débiteurs s'élevant au 31 décembre 2021 à 234.753 DT. Ce montant provient pour 207.310 DT de règlements non rattachés à des factures ou autres documents probants justifiant l'engagement.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 5.11 des états financiers, qui indique que les capitaux propres du groupe présentent un solde négatif de 51 806 500 dinars au 31 Décembre 2021.

La société SERVICOM SA assure le rôle de holding détenant l'ensemble des participations du groupe, et a garanti un ensemble d'engagements des filiales dont certaines connaissent des difficultés ce qui pourrait engendrer des risques latents significatifs.

Les fonds propres de la société mère « SERVICOM SA » et des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVICOM PREFA » et « SERVITEL » sont devenus, au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2021, en déca de la moitié de leurs capitaux sociaux respectifs en raison des pertes cumulées. Cette situation devrait être régularisée conformément aux dispositions légales

Le commissaire aux comptes des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVITRADE » et « SERVITEL » a procédé en 2020 à la procédure d'alerte en notifiant des signes précurseurs de difficultés économiques prévues par la loi 95-34, et par l'article 420 de la loi 26-2016 relatives aux procédures collectives.

À la suite de la détérioration de la situation de SERVITRA SA (arrêt d'activité et entrée en redressement judiciaire, résiliation des marchés, non recouvrement des créances auprès de l'état, réévaluation des immobilisations, prise en compte de passifs latents...) des ajustements ont affecté significativement la situation de SERVICOM SA.

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, la filiale SERVITRA a été mise en faillite.

Rappelons que l'une des filiales « SERVICOM IT », a été mise en faillite par décision du juge en date du 09 Janvier 2020.

D'un autre côté, la société SERVICOM SA connaît des difficultés financières principalement de trésorerie, et de ce fait elle a demandé le rééchelonnement des 2 échéances de 2019 de l'emprunt obligataire.

Une assemblée générale spéciale des obligataires a été tenue le 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon de nouvelles conditions (présentées ci-dessus dans le paragraphe d'observation) et en donnant un nantissement sur les titres des sociétés SERVICOM industrie et SERVITRADE.

Malgré cela, SERVICOM SA n'a pas procédé au paiement de la première échéance de l'emprunt obligataire après restructuration prévue le 12 décembre 2020.

Aussi, les dettes figurant dans les passifs de la société s'accumulent étant donné que la société n'a pas procédé au paiement de ses fournisseurs, du trésor public, ni des autres sociétés du groupe.

Finalement, la demande d'arbitrage introduite par SERVICOM SA et Servicom Holding contre le fonds d'investissement américain « GEM » en date du 12 mars 2019, et qui a porté sur un dédommagement d'un montant de 60 MDT, a été perdue suite à la décision d'arbitrage prononcée le 06 décembre 2021.

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a également obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* ».

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par SERVICOM Holding. Les impacts de cette décision sur la situation de la société ne peuvent être estimés d'une façon précise à la date d'émission du présent rapport (comme indiqué ci-haut au niveau des paragraphes d'observation).

Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

1. Affaire GEM

La société a perdu l'affaire qu'elle a intentée contre le fonds d'investissement américain « GEM Global Yield Fund LLC SCS » et ce à la suite à la décision d'arbitrage prononcée le du 06 décembre 2021

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par la société mère « SERVICOM Holding ».

A la date de signature du présent rapport, nous ne pouvons estimer d'une façon précise les impacts de cette décision sur la situation de la société

2. Contrôles fiscaux :

2.1 Servicom SA :

La note 5.13 « Autres passifs courants », qui comporte une provision pour risques et charges au titre des dettes fiscales :

- La société « Servicom SA » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur l'impôt sur les sociétés et l'acompte provisionnel au titre de la période allant de 2010 à 2013.

Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 859 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les retenues à la source et la TVA collectée au titre des déclarations mensuelles allant de 07/2017 à 12/2017. Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 557 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les Impôts sur les sociétés, les acomptes provisionnelles, TVA, retenus à la sources, TFP, FOPROLOS, TCL, CSS et droits de timbre au titre des déclarations mensuelles allant de 01/2016 à 12/2018. Une notification a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 4 106 837 DT soit 2 836 503 DT en principal et 1 270 333 DT en pénalités et amendes.

En outre, les dettes fiscales au 31/12/2021 totalisent 2 909 528 D contre 2 908 362 D au 31/12/2020 et aucune provision n'a été constatée pour se couvrir contre les risques des paiements tardifs.

Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise

2.2 SERVITRADE :

- La société SERVITRADE a reçu, en 2021, une notification de contrôle fiscal approfondi ; les travaux des contrôleurs n'ont pas commencé en 2021. Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ce contrôle ne peut pas être estimé de façon précise.

- Les fortes pressions sur la trésorerie conjuguée à la situation contentieuse avec certaines banques font peser un risque sur la continuité d'exploitation de la société.

3. Emprunt obligataire :

La note 5.12 des états financiers relative aux emprunts et dettes assimilés :

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société principalement de trésorerie, l'assemblée générale spéciale des obligataires du 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon les conditions suivantes :

Libelles de l'emprunt	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
SERVICOM 2016 Fixe	11,6	5	100	AP annuel	70 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024
SERVICOM 2016 Variable	TMM+4,6	5	100	AP annuel	20 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024

SERVICOM a donné en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au premier rang aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de sa participation dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE. Ce nantissement a été autorisé par le conseil d'administration du 18 juillet 2019.

Le paiement de la première échéance de 12 décembre 2020 n'a pas été effectué par SERVICOM.

La direction confirme que des négociations sont en cours avec les détenteurs de ces obligations.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » et de la section « Incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Evaluation des comptes intergroupes

Risque identifié :

Les sociétés du groupe Servicom réalisent entre elles des opérations d'achats-ventes et de prêts-emprunts. Nous avons identifié ce sujet comme un point clé d'audit compte tenu de la valeur importante des transactions intergroupes durant l'exercice 2021.

Notre réponse :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La collecte d'information sur l'identité des parties liées, sur la nature des relations entre les différentes parties liées, sur toute opération conclue avec les parties liées courant la période, son type et objet ;
- Tester l'efficacité et l'application des contrôles mis en place par la direction pour identifier, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées ;
- Inspection et analyse des documents comptables, contractuelles ou autres documents en relation avec les opérations conclues entre les parties liées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes

responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernances une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2019 au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 tels que prévus au niveau des articles 3, 3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Tunis, le 01 Août 2022

Les commissaires aux comptes

Cabinet MBA

Mohamed BEN AMOR

Cabinet Islem RIDANE

Islem RIDANE